



**Ville de Sartrouville**

**Rapport d'orientations budgétaires 2021**

Les finances publiques sont fortement affectées par la crise économique et sanitaire à la fois sous l'effet de la dégradation de l'environnement macroéconomique et des mesures de soutien.

Aussi, le scénario sur lequel repose le projet de loi finances 2021 nous paraît bien fragile, même s'il est qualifié de prudent.

Les mesures fiscales en faveur des ménages, notamment la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la baisse de l'impôt sur le revenu, permettraient d'amoinrir le choc de la crise sur le revenu et le pouvoir d'achat des ménages en 2020 et 2021.

Mais surtout, l'Etat mise sur son plan de relance. Ce plan a pour objectif le retour - voire le rebond - de la croissance économique et l'atténuation des conséquences économiques et sociales de la crise. Doté de 100 milliards d'euros, ce plan de relance a pour but de soutenir le pouvoir d'achat des ménages et l'investissement des entreprises permettant ainsi de retrouver en 2022 les niveaux de croissance connus avant « la crise COVID » ...

Dans ces conditions, le déficit public 2021 se réduirait pour atteindre 6,7 % du PIB, soit une amélioration de 3,5 points de PIB par rapport à 2020 (10,2 % du PIB). L'inflation serait toujours faible (0,7%) et les taux resteraient toujours bas permettant ainsi aux différents acteurs économiques de se financer.

La situation actuelle ne permet pas de valider ces hypothèses et quand bien même, il faudra bien payer la facture un jour ou l'autre. Nul doute que les collectivités (comme le contribuable) seront mises à contribution.

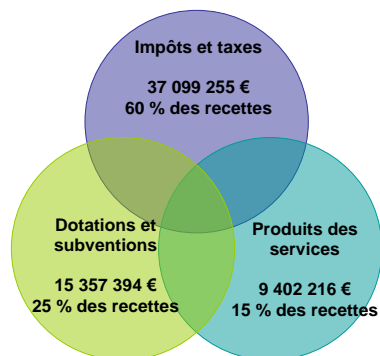
La ville de Sartrouville a toujours gardé la même ligne de conduite : être ambitieuse et raisonnable.

Le budget 2021 ne déroge pas à cette règle. Il matérialise les transformations de la ville dans une logique écoresponsable, par une politique d'aménagement forte et le déploiement d'équipements publics importants.

Le financement de cette ambition s'appuie sur la gestion rigoureuse des dépenses de la ville qui permet aujourd'hui d'encaisser le choc de cette crise sanitaire sans remettre à demain les projets ni faire porter l'effort financier aux administrés.

## LE FONCTIONNEMENT

Répartitions des recettes de fonctionnement les plus significatives :



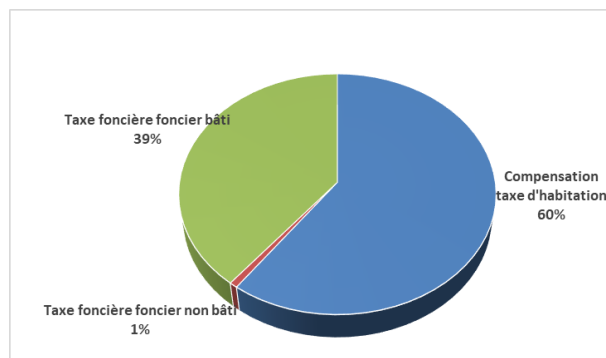
### 1-LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE

#### 1- Les impôts et taxes

- *La fiscalité (38,15 % des recettes réelles de fonctionnement)*

Aucune hausse des taux de fiscalité n'est prévue en 2021.

La recette fiscale 2021 a été évaluée à 23 886 151 €. Elle se base sur le réalisé 2020 (23 556 362 €) et se répartit comme suit :



#### - **L'évolution des bases**

L'évolution des bases s'appuie sur les principes suivants :

- une évolution nominale des bases fiscales plus faible que les années précédentes, à hauteur de 0,70% suivant l'inflation 2019-2020
- une évolution physique des bases de 0,70%

#### - **la taxe d'habitation**

Pour compenser la suppression de la taxe d'habitation, les communes se verront transférer en 2021 le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire.

- ***L'attribution de compensation en lien avec l'intercommunalité (14,95% des recettes réelles de fonctionnement)***

En 2021, les recettes de la CASGBS seront fortement impactées par la crise sanitaire via notamment de la fiscalité des entreprises. Aussi, l'enveloppe des attributions de compensation (AC) sera réduite de 2,5%. La ville de Sartrouville prévoit donc la contraction de cette recette estimée à 9 360 342 (contre 9 527 066 € en 2020).

- ***Les droits de mutation (2,88 % des recettes réelles de fonctionnement)***

Une enveloppe identique à 2020 a été inscrite, soit 1 800 000 €.

- ***Le Fonds de solidarité de la Région Ile-de-France - F.S.R.I.F. (2 % des recettes réelles de fonctionnement)***

En 2021, l'enveloppe globale du FSRIIF est maintenue au niveau 2020 soit à 350 millions d'euros.

La ville est passée du 115<sup>ème</sup> rang en 2015 au 157<sup>ème</sup> rang des 184 communes éligibles. Le montant inscrit pour 2021 est de 1 300 000 € (1 335 922 € en 2020).

## **2- Les dotations et subventions de fonctionnement (24,56 % des recettes réelles de fonctionnement)**

- ***La Dotation globale de fonctionnement (D.G.F.) = Dotation forfaitaire + Dotation de solidarité urbaine***

L'enveloppe nationale 2021 de la DGF devrait rester stable à hauteur de 27 milliards d'euros. Par contre, les deux dotations la composant sont calculées en fonction de nombreux critères qui peuvent être plus ou moins favorables à la collectivité.

⇒ **La dotation forfaitaire (7 300 000 € inscrits)**

La dotation forfaitaire perçue en 2020 s'élève à 7 345 562 € (contre 7 483 524 € et 7 524 277 € en 2019 et 2018). La ville voit cette dotation se dégrader chaque année notamment au regard de l'amélioration du potentiel fiscal de sa population. La dotation 2021 a été évaluée à 7 300 000 €.

⇒ **La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (2 241 000 € inscrits)**

La D.S.U.C.S. contribue à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

En quatre ans, la ville de Sartrouville est passée du 496<sup>ème</sup> rang au 568<sup>ème</sup> rang sur 693 communes. Malgré ce « déclassement », la ville restera éligible en 2021. Il a été inscrit au budget de la ville le montant perçu en 2020 soit 2 241 000 €.

- ***Le fonds départemental de la taxe professionnelle (3,20% des recettes réelles de fonctionnement)***

En 2020, la ville a perçu 2 125 778 € (2 181 028 € et 2 284 697 € en 2019 et 2018). Ce fonds - voué à disparaître - voit son enveloppe nationale et donc départementale – se maintenir en 2021.

Un montant de 2 000 000 € a été inscrit au budget 2021.

- ***Les compensations fiscales (0,96% des recettes réelles de fonctionnement)***

Les exonérations 2021 ont été budgétées au même niveau que l'année 2020 soit 600 000 €.

- **Les subventions à la petite enfance (3,98% des recettes réelles de fonctionnement)**

La caisse d'allocations familiales finance les équipements de la petite enfance. Pour 2021, une recette de 2 489 076 € est attendue (contre 2 400 447 € en 2020).

- **Les autres dotations (1,16% des recettes réelles de fonctionnement)**

Les autres recettes sont constituées notamment du FCTVA et de la dotation de décentralisation (respectivement 150 000 € et 250 000 €).

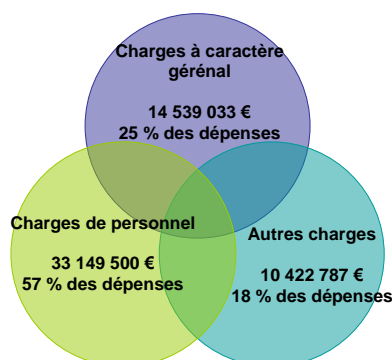
### **3- Les produits des services municipaux (15 % des recettes réelles de fonctionnement)**

Certaines recettes des services municipaux ont été réajustées par rapport au BP 2020. Les produits des services municipaux atteignent 9 402 916 € (contre 9 331 655 € en 2020). Les recettes les plus importantes sont les suivantes :

- 2 267 329 € pour la restauration scolaire
- 1 548 000 € de remboursement de mise à disposition de personnel dans le cadre de la gestion en régie directe de la collecte des ordures ménagères
- 1 500 000 € de recettes du CMS
- 942 420 € de participation des familles pour la petite enfance
- 820 000 € de redevance de stationnement et de forfait post-stationnement
- 787 700 € de redevances du domaine public et remboursement de mise à disposition
- 402 498 € d'études surveillées

## **2-LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE**

**Répartitions des dépenses de fonctionnement les plus significatives :**



Les dépenses réelles de fonctionnement de la ville s'élèvent à 58 111 319,76 € (contre 57 815 318 € en 2020). Elles augmentent de 0,51 % par rapport à 2020 (de BP à BP).

### **1- Les charges à caractère général (25% des dépenses réelles de fonctionnement)**

Les charges à caractères générales augmentent de 1,99 % pour se situer à 14 539 033 € (+283 000 €). L'augmentation est en grande partie liée à l'épidémie Covid qui implique l'achat de protections et de produits d'entretien spécifiques (+150 000 €).

### **2- Les charges de personnel maîtrisées (57% des dépenses réelles de fonctionnement)**

Les charges de personnel sont budgétées au même niveau que l'année 2020 soit 33 149 500 €.

### **3- Stabilité des autres charges (18% des dépenses réelles de fonctionnement) :**

#### **- Les autres charges de gestion courante**

Les autres charges de gestion courante totalisent une enveloppe de 8 575 111 € (contre 8 434 354 € en 2020) dont :

- les subventions aux associations et à la politique de la ville
- la contribution à l'Ifac
- la participation au SDIS
- la subvention au CCAS

#### **- Le Fonds de péréquation des recettes communales et intercommunales (F.P.I.C.)**

Ce mécanisme de péréquation consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

L'enveloppe nationale du FPIC 2021 reste stable (soit 1 milliard d'euros). La participation de la ville est croissante depuis 2016 (Cf. tableau ci-dessous), dans l'attente du choix de répartition qui sera voté par la CASGBS, il est inscrit un montant de 1 400 000 € au budget 2021 soit 2,24 % des dépenses réelles de fonctionnement.

## **3-LA DETTE DE LA VILLE**

Enfin, en 2021, le poids de la dette est estimé à 3 000 043 € dont 2 523 863 € de remboursement de capital et 406 376 € d'intérêts.

L'encours total de la dette (capital + intérêts) s'élève quant à lui à 20 576 543 € au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## **LES INVESTISSEMENTS**

En 2021, les dépenses d'équipement s'élèvent à 14 946 540 € (14 146 859 € au BP 2020).

Le programme d'investissement 2021 soutient les grands projets d'aménagement menés par la ville dans le cadre notamment de l'ANRU. La construction du nouveau groupe scolaire constituera l'une des plus importantes dépenses d'investissement.

La ville poursuit ses investissements dont la liste non exhaustive par secteur est la suivante :

<b>PATRIMOINE</b>	<b>3 248 000 €</b>
Acquisition terrains bâtis	2 900 000 €
AMO révision PLU	80 000 €
Acquisition de fonds de commerce	50 000 €
AMO DUP Berteaux / Jaurès	40 000 €
AMO modification PLU	35 000 €
Guichet numérique urbanisme	35 000 €
raccordement ENEDIS	30 000 €
Résidentialisation 10 av. Carnot	10 000 €

<b>SCOLAIRE</b>	<b>3 127 701 €</b>
Groupe scolaire Vieux Pays - études et travaux	2 380 000 €
EM Jean Jaurès - réfection couverture (subventionné pour 67 000 €)	160 000 €
Joliot Curie - réfection cour (subventionné pour 75 000 €)	180 000 €
Achat gros matériel, mobilier et défibrillateurs	99 000 €
Léo Lagrange - occultation	65 201 €
Anne Frank - remplacement Aire de jeux (subventionné pour 21 000 €)	50 000 €
Achat VPI et malette numérique (subventionné pour 18 750 €)	45 000 €
EE Brassens - réparation façade et toiture (subventionné pour 18 750 €)	45 000 €
EE Turgot menuiseries extérieures (subventionné pour 10 400 €)	25 000 €
Turgot et P. Bert - système de régulation du chauffage (subventionné pour 10 000 €)	24 000 €
<b>RESTAURATION SCOLAIRE/CENTRES LOISIRS</b>	<b>54 500 €</b>
Office Joliot Curie - pose de plaques en résine sur les murs	30 000 €
Matériel (chariot, tables de tri...)	24 500 €

<b>VOIRIE</b>	<b>2 076 000 €</b>
Voie nouvelle de Gaulle - Picasso	685 000 €
Réfection totale de la rue Henri Dunant (entière)	460 000 €
Réfection complète de la rue Paul Déroulède	340 000 €
Création d'un plateau surélevé Carrefour Voltaire/Molière	200 000 €
Place nationale (subventionné pour 85 000 €)	170 000 €
Etude d'aménagement urbain - espaces publics (subventionné pour 26 000 €)	62 400 €
RD 308 / Rue Bobillot - mise en sécurité	60 000 €
Contrat d'entretien hydrants : renouvellement des appareils	25 000 €
Supports vélos (fonds de concours CASGBS pour 7 800 €)	15 600 €
Logement enseignants - Remplacement de 5 chaudières	20 000 €
Remise en état monuments	9 500 €

<b>CULTURE</b>	<b>1 904 000 €</b>
Eglise - travaux (subventionné pour 85 000 €)	1 630 000 €
Théâtre de Sartrouville - concours de MOE	145 000 €
Théâtre de Sartrouville - sécurisation façades et arrière du bâtiment	60 000 €
Médiathèque - système de régulation chauffage	22 500 €
EMA - achat instruments et mobilier	19 860 €
Mobilier médiathèque et bibliothèque	6 020 €
Accoudoirs EGP	6 000 €

<b>SPORT ET JEUNESSE</b>	<b>1 390 000 €</b>
Fonds de concours piscine	1 050 000 €
Gymnase Joliot Curie - Réfection chaufferie (subventionné pour 46 000 €)	110 000 €
Gymnase Carnot - remplacement luminaires par LEDS (subventionné pour 31 000 €)	75 000 €
Parc Genevoix - mini terrain de sport	50 000 €
Stade LAMBERT - Aménagement d'une aire de Stationnement	30 000 €
Stade Gagarine - Aménagement de 2 buts de football Américain	15 000 €
Logiciel gestion des clés électroniques	12 000 €
Clôture de séparation Plateau Maison des Arts Martiaux	10 000 €
Village d'été - structures gonflables	10 000 €
MJC - remplacement de menuiseries extérieures	5 000 €

<b>ESPACES VERTS</b>	<b>719 720 €</b>
Rue Turgot - réalisation mur végétalisé avec treillis et plantes volubiles	108 000 €
Création de 5 sites en éco pâturage (Budget participatif de la Région subventionné pour 27 000 €)	81 720 €
Aménagement du parc Y.Gagarine: 2 toilettes sèches (subventionné pour 27 000 €)	80 000 €
Parc du Dispensaire: remplacement de l'aire de jeux (subventionné pour 33 000 €)	80 000 €
Création d'ilots de fraîcheur: milieu urbain (subventionné pour 25 000 €)	75 000 €
1 tondeuse autoportée	60 000 €
Démolition rue Henri Brisson	50 000 €
Campagne replantation d'arbres	40 000 €
Replantation des talus berges de Seine	35 000 €
Fresque végétale	20 000 €
Forage aux vignes (subventionné pour 6 000 €)	18 000 €
Place A.Dumas - mobilier urbain	15 000 €

<b>ECLAIRAGE PUBLIC</b>	<b>685 000 €</b>
Remplacement candélabres vétustes	150 000 €
Mise à la terre et rénovation de l'éclairage public avenue Maurice Berteaux	145 000 €
Renouvellement luminaires vétustes et énergivores	140 000 €
Eclairage public rue Henri Dunant	70 000 €
Rénovation réseau éclairage Haute Tension	50 000 €
Eclairage public rue Paul Déroulède	45 000 €
Eclairage Public rue de la Constituante	45 000 €
Rénovation carrefour SLT route de Cormeilles/Garenne	30 000 €
Sécurisation passage piéton école	10 000 €

<b>SECURITE</b>	<b>538 500 €</b>
Finalisation de la construction de l'hotel de police municipale	277 500 €
Implantation de nouvelles caméras de vidéoprotection	170 000 €
Equipement policiers municipaux (caméras piétons, armes, ...)	54 000 €
Caméras intérieures et extérieures Poste Police Municipale	20 000 €
Fourniture d'une caméra nomade reliée par réseau GSM au CSU	10 000 €
Fourniture tablette pour visualisation des caméras sur site	7 000 €

<b>FAMILLE</b>	<b>234 132 €</b>
Halte garderie Dansons la Capucine - extension (subventionné pour 51 000 €)	123 000 €
Crèche Pigeon Vole - création d'un bureau et de vestiaires	31 000 €
Crèche 1 2 3 Soleil - installation d'une climatisation	20 000 €
Halte garderie Souris Verte - pose de stores	15 600 €
Aide à l'installation d'une crèche	10 000 €



<b>GARAGE</b>		<b>195 000 €</b>
Remplacement de 4 véhicules		130 000 €
Grosses interventions de chaudronnerie sur les BOM		25 000 €
Grosses interventions sur les utilitaires		25 000 €
Matériel de décontamination et aspire feuilles		15 000 €
<b>AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES</b>		<b>27 640 €</b>
Instruments dentistes		10 950 €
Appareil radio numérisée		8 700 €
ORL - remise à niveau du matériel obsolète		6 090 €
<b>SERVICES RESSOURCES</b>		<b>800 847 €</b>
Informatique		253 630 €
Entretien bâtiments		157 400 €
Budget participatif		100 000 €
Renouvellement du site internet de la ville		90 000 €
Remboursement assurances		25 000 €
Equipeement informatique salle mariage		21 000 €
Frais d'insertions et d'annonces		51 798 €
Columbarium		12 000 €

L'ensemble des dépenses sera financé par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement (2.39 M€), des subventions d'investissement (1,3 M€), des recettes provenant des cessions de terrains (10,18 M€) et le FCTVA (1,6 M€) estimé sur les investissements éligibles réalisés en 2020.

## LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

La compétence assainissement est transférée à l'intercommunalité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. La ville gère cependant cette compétence pour le compte de l'EPCI.

Les recettes de fonctionnement 2020 s'élèvent à 1 900 000 €. Elles sont principalement constituées par la redevance d'assainissement dont le tarif reste inchangé (0.82 € HT/m<sup>3</sup>).

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 718 080 €. Le résultat de cette section dégage un excédent de 1 181 920 € permettant à la CASGBS de rembourser les emprunts (152 200 €) et prendre en charge la mise à disposition du personnel (180 000 €).

Le reliquat (849 720 €) couvrira notamment les travaux d'assainissement prévus pour la Place Nationale (315 000 €).